



JUSTINE GANDON

Avocat au barreau de Clermont-Ferrand

BAREME INDICATIF DES HONORAIRES

Important :

Ces montants d'honoraires sont renseignés à titre indicatif et sont les montants facturés à minima pour chaque typologie de dossier, c'est-à-dire que les honoraires finaux ne pourront être inférieurs aux sommes renseignées.

Rendez-vous au cabinet	}	150 euros HT soit 180 euros TTC
Rendez-vous téléphonique		
Rendez-vous en visio-conférence		
Consultation juridique classique	—	sur devis
Taux horaire	—	<u>280 euros HT</u> soit 336 euros TTC
Frais de dossier	—	40 euros HT soit 48 euros TTC



Tous déplacements seront facturés



TARIF JURIDIQUE

CONSTITUTION	PRIX HT
Constitution de SARL – SAS	1.500 €
Constitution de SCI simple	1.000 €
Constitution de société complexe (SELARL -> Ordre)	1.800 €
Constitution d'une Association – Loi 1901	900 €
MODIFICATIONS	PRIX HT
Augmentation du capital	1.500 €
Cession de parts / actions (2% du prix de cession HT – minimum 2.000 euros HT)	2.000 €
Modification dénomination sociale / nom commercial / date de clôture de l'exercice social	500 €
Modification objet social / activité	700 €
Transfert de siège social / Ouverture, transfert, fermeture d'établissements complémentaires ou secondaires	800 €
Transformation de SARL en SAS ou de SAS en SARL	à partir de 2.500 €



DISSOLUTION - LIQUIDATION

PRIX HT

Dissolution et liquidation amiable de la société

2.000 €

AUTRES ACTES JURIDIQUES

PRIX HT

Rédaction d'un bail commercial
(1 mois de loyer HT – minimum 2.000 euros HT)

2.000 €

Cession de fonds de commerce
(promesse et acte réitératif ; 2% du prix de cession HT
– minimum 2.500 euros HT)

2.500 €
sur devis

Conditions Générales de Vente

2.000 €

Approbation des comptes annuels

600 €

Rédaction d'une convention de sous-location

1.000 €

Rédaction d'un bail dérogatoire

1.500 €

Contrat de location-gérance

1.500 €

Protocole d'accord transactionnel

2.000 €

Pacte d'associés

2.000 €

Rédaction d'un contrat

sur devis



TARIF JUDICIAIRE

PRECONTIEUX	PRIX HT
-------------	---------

Etude du dossier	500 €
------------------	-------

Rédaction de courrier(s), mail(s), échange(s) téléphonique(s)	forfait convenu, à défaut, au taux horaire
--	---

CONTENTIEUX	PRIX HT
-------------	---------

Droit pénal / procédure pénale

Audition libre	600 €
----------------	-------

Garde à vue	900 €
-------------	-------

CRPC	1.200 €
------	---------

Tribunal correctionnel	1.800 €
------------------------	---------

Tribunal pour enfants	1.000 €
-----------------------	---------

Juge aux affaires familiales

Divorce par consentement mutuel	2.000 €
---------------------------------	---------

Requête ou assignation JAF (garde enfants ou divorce) ou défense	2.000 €
---	---------



Autres contentieux

Procédure civile ou commerciale	2.500 €
---------------------------------	---------

Référé	1.500 €
--------	---------

Procédure d'appel	2.800 €
-------------------	---------

Incident	1.000 €
----------	---------

Autres

Rendez-vous expertise	600 €
-----------------------	-------

Rendez-vous notaire	500 €
---------------------	-------

Dire à expert	600 €
---------------	-------

Postulations toutes juridictions

Postulations juridictions 1 ^{er} degré	600 €
---	-------

Postulations Cour d'appel	1.000 €
---------------------------	---------



L'ensemble des honoraires ci-avant énoncés constitue les honoraires de base facturés par le Cabinet.

Si le dossier présente une difficulté particulière ou entraîne un délai de traitement supérieur au délai classique pour cette typologie de dossier / problématique, des honoraires seront facturés en sus.

Les conditions d'urgence ou la demande de réalisation de la mission dans un délai très court justifient des honoraires majorés.

L'Avocat indique également au Client que l'envoi de nombreux mails et/ou sms, appels, non justifiés feront l'objet d'une facturation.

Il est inutile de doubler les envois par mail d'un appel ou d'un sms.

Les honoraires sont soumis à la TVA dont le taux est actuellement de 20%.

Les frais et honoraires sont payables comptant à réception de facture.

Conformément aux dispositions légales, tout retard de paiement donne lieu à des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal auxquelles s'ajoute une somme forfaitaire de 40 Euros.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En l'absence ou retard de règlement d'une facture du Cabinet, d'honoraires et/ou de frais, le Cabinet suspendra légitimement ses diligences au profit du Client.



Le Cabinet ne reçoit jamais sans rendez-vous.